



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-333 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-273 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 15 mars 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2021-333 modifiant le règlement numéro 2017-273 relatif au stationnement et à la circulation.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.municipalite.labelle.qc.ca.

Le règlement numéro 2021-333 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À LABELLE LE 29 JUIN 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claire".

Claire Coulombe
Secrétaire-trésorière